

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office public de la langue basque.

Le rendez-vous Irakur ("Lis" en langue basque) vise à promouvoir la lecture en langue basque et plus largement la découverte, la connaissance et la pratique de cette langue à l'aide de tous types de supports : livres, CD, DVD.

En partenariat avec l'Institut culturel basque (ICB) et l'Office public de la langue basque (OPLB), la médiathèque propose, depuis 2009, un éclairage particulier sur son fonds en langue basque par l'édition d'un catalogue de sélections, la proposition d'animations pour enfants et adultes, concrétisant par cet événement son investissement régulier tout au long de l'année dans la valorisation de la langue et de la culture basques.

Lors de son conseil d'administration du 16 juillet 2012, l'OPLB a validé l'octroi d'une aide financière pour l'édition du catalogue et des supports de communications bilingues pour promouvoir le projet Irakur 2012.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Office public de la langue basque une subvention à hauteur des frais réels dans la limite de la somme plafond fixée (1 400 €).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.